



Julien Galant

Secrétaire Général

Fait le 16/04/20

POINT INFO NEGOCIATION

Chers(es) collègues, le syndicat CGT tenait à vous faire part des négociations que nous avons eues depuis le 16 mars avec la collectivité afin que les agents aient des garanties sur le salaire, pouvoir d'achat, congés, protections...

L'administration a su réagir avec rigueur puisque Mr le Maire nous assure qu'au début de cette crise sanitaire, étaient maintenus les salaires, les titres repas, les RTT et le temps de travail ne bougeait pas. Nous avons pu obtenir le remboursement du parking pour les agents en bénéficiant sur les 15 jours de mars (nous avons demandé le mois de mars mais la DGS a estimé qu'il avait été utilisé la première quinzaine, on vous laisse apprécier le geste ...) et le remboursement du mois d'avril. Toutes ces garanties sont confortées jusqu'à la fin du confinement, Mr le Maire l'a acté à la réunion de Mercredi 8 Avril.

La collectivité a mis en place également un système d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour les agents qui rencontraient un problème de garde d'enfant(s), qui avaient une fragilité médicale, un proche malade, mais aussi pour celles et ceux dont le travail n'était pas une nécessité de service et sans possibilité de faire du télétravail. Nous avons pu négocier également le report du reliquat de congé des 2019 après la date butoir. L'administration a élargi le cadre du télétravail ce qui a permis à environ 500 agents de travailler de chez eux en toute sécurité, nous disons bien travailler car chaque mot à son importance. Il y a des services qui effectuent des roulements la semaine, des astreintes. A cela s'ajoutent des agents en présentiels c'est à dire qu'ils sont physiquement dans les locaux pour assurer le plan de continuité d'activité.

Concrètement pour vous donner une idée il y a environ 500 agents qui télétravaillent et environ 300 agents qui travaillent sur les sites. Les autres bénéficient d'autorisations spéciales d'absences.

Mercredi 8 Avril, Mr le Maire nous a réuni en vidéo conférence afin de faire un point sur les congés. L'administration oblige la pose de 5 jours pour tous les agents durant le confinement. Nous avons été très surpris par cette proposition qui n'ouvrait aucune négociation et la réponse aurait dû être donnée à la fin de la réunion.

Il n'est jamais bon de réagir à chaud, nous avons donc demandé à Mr le Maire qu'une réponse lui soit apportée dès le Jeudi. Après un échange partagé avec de nombreux collègues voici la proposition qui a été faite à Mr le Maire par la CGT:

-pose de 4 RTT pour les agents qui sont en ASA totales depuis le 16 mars et qui sont sur un temps de travail de 38h45min.

-donner 4 jours de congés supplémentaires aux agents qui sont en présentiels et qui prennent de gros risques afin de garantir la continuité du service public en créant un fond de congés de solidarité comme cela se fait lorsqu'un agent rencontre une difficulté durant sa vie.

-Pas d'obligation de poser des jours pour les agents en présentiel, en roulement et en télétravail.

Pour conclure les agents qui travaillent, qui sont sur site, doivent avoir 4 jours de plus de congés, ils seront donc valorisés pour leur engagement et leur investissement.

Le Maire nous a dit qu'il était très attentif à notre demande et nous a confirmé qu'il allait y réfléchir. Vendredi matin voici la réponse de Mr le Maire :

Tous les agents posent 4 jours de congés ou RTT, que vous soyez en ASA, en télétravail (car pour lui le télétravail, ce n'est pas du télétravail à 100%), en astreinte etc

Pour ceux qui sont en présentiel, c'est à voir avec votre chef de service.

L'administration peut-elle nous lister qui elle considère comme présentiel ?

Car même si certains services n'ont pas été listés comme relevant de la continuité de service ils n'en demeurent pas moins actifs. (Ex : DPB, DLA, DVS ...).

Et pour ceux qui sont en présentiels le maire propose 1 journée de congés supplémentaires.

Nous ne vous cachons pas notre grande déception car ce que la CGT proposait était tout à fait réalisable. Cela aurait pu être un geste apprécié par le personnel mais une fois de plus la négociation n'est pas allée à son terme.

Nous allons vous donner des exemples de situations pouvant vous aider à mieux comprendre :

- Un agent qui a posé les deux semaines de paques, peut faire la demande d'annulation d'une partie de ses congés, son service devra alors régulariser et au lieu de perdre 9 jours de congés, il perdra seulement 4 jours.

- Un agent qui a posé les 19 et 20 mars, devra seulement poser 2 jours pour atteindre la demande des 4 jours à rendre selon les dispositions de Mr le Maire. (c'est valable pour 1 jours, 2 jours ou 3 jours) Si vous avez déjà posé 4 jours en tout depuis le début du confinement alors vous n'êtes pas concerné par cette obligation.

- Un agent qui a posé une semaine lors du confinement au mois de mars, n'est pas dans l'obligation de poser encore des jours. Vous avez déjà atteint le nombre de jours à poser. Si vous aviez déjà effectué autre demande de congés, celle-ci à votre demande auprès de votre hiérarchie peut-être annulée.

Nous vous rappelons que les congés pendant le confinement ne sont pas des vacances !!!!!

Dernier point concernant la prime exceptionnelle dont tout le monde parle pour les fonctionnaires qui sont en contact avec le public, ou qui ont fait en sorte que la collectivité puisse continuer à vivre. Il est laissé le choix à l'employeur de la verser ou non. Mais le souci n'est pas l'envie enfin je l'espère mais plutôt comment ? Avec quel argent ?

Ne vous faites pas d'illusion les collègues il n'y aura rien. C'est pour ces raisons que nous avons fait cette proposition de repos complémentaires pour tous ceux qui sont au charbon depuis le début car vous en aurez grandement besoin.

PRENEZ SOIN DE VOUS.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il soit individuel ou collectif. Les moyens de nous contacter sont affichés en haut de ce tract.

Julien Galant.